L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 31 JANVIER.

ARRIVEE DU STEAMER CONTINENTAL.

Le steamer *Continental*, capitaine Geo. Sumner, est arrivé ce matin de New York après avoir touché à Hilton Head et à Key West.

Il nous a apporté des journaux de New York jusqu'au 23 courant. Les nouvelles qu'ils contiennent ont été devancées par la voie de l'Ouest.

Autres Nouvelles par l'Ouest.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les journaux de l'Ouest apportés par le steamer *Mollie Able*.

Destruction du monitor *Patapsco*.

PERTE DE 62 HOMMES

Prise du pont Pocotaligo avec 12 canons

New York, [illegible] Le transport *Fulton* est arrivé de Port Royal.

Le monitor *Patapsco* a été détruit devant Charleston, par une torpille [illegible]

Dans la nuit du 11 [illegible] le général Hatch [illegible] le pont Pocotaligo [illegible] Charleston [illegible]

Plan de vie [illegible] Géorgie

[illegible]

Les mouvements sur Mobile.

New York, [illegible]

[illegible]

Le Congrès Fenian

Cincinnati [illegible]

Obsèques d'Edward Everett.

Les funérailles de M. Everett ont eu lieu [illegible]

[illegible]

Nouvelles de Washington.

Washington, [illegible]

[illegible]

Le Sénat [illegible] ne fut rompue [illegible] de la proposition du Sénat [illegible]

Les commentaires de la presse et les discussions du Congrès de Richmond du 17 janvier, sont de la plus haute importance, et font assister le sentiment public sur la question de paix.

Dénonciation du Richmond Examiner

Ce journal dans son numéro du 17, a un article [illegible] Fisher ne porte le [illegible] quelque chose pour les [illegible] Etats et déplore [illegible] Confédération [illegible] forme. Ce [illegible] faut pour assurer notre indépendance et il faut une convention générale [illegible] pour y aviser.

Les abolitionnistes prêts à se soumettre

On lit dans le *Dispatch* du 1

Les abolitionnistes [illegible] à entrer leur soumission. Ils disent que ce ne sera pas à moitié et mauvais que le [illegible] l'émancipation des nègres [illegible] Contrairement au sens commun, et à tout ce que l'histoire rapporte, les Yankees suivent qu'ils seront les maîtres, deviendront modérés et miséricordieux, et dans cet espoir, les abolitionnistes nous conseillent de jeter nos armes et de nous soumettre.

La guerre et l'abolition de l'esclavage.

(Extrait du *Crisis* [illegible] janvier.)

Le sénateur Wade s'est exprimé ainsi au Sénat des Etats Unis, il y a quelque temps:

" Vous ne pouvez avoir de paix tant que ces relations d'esclavage existeront dans les Etats-Unis, et aussi vrai que Dieu est mon juge, *j'espère que vous n'aurez pas de paix que vous ne les ayez abolies.* Je ne demande pas de paix jusqu'à ce que l'esclavage soit éteint dans les Etats-Unis. Nous entendons quelquefois des gens parler de l'objet pour lequel cette guerre est faite. Ils se raillent à l'idée qu'elle a été faite pour défendre les Etats-Unis contre les agressions du Sud. Telle a été le fait au commencement, et, Dieu merci, je pense que la guerre ne finira pas jusqu'à ce que l'institution qui lui a donné naissance ait pris fin, et j'espère que tel sera le cas. Quand elle devrait continuer trente ans et mettre toute la nation en banqueroute, j'espère qu'il n'y aura pas de paix jusqu'à ce que nous puissions dire qu'il n'y a pas un esclave dans le pays.

" Je dis encore que je ne demande pas de paix jusqu'à ce que cela soit fait, Je suis en-

---

chaîné de l'opiniâtreté avec laquelle le Sud réclame. J'espère qu'il résistera tant son aveuglement jusqu'à ce qu'il nous pousse à faire ce que l'occasion demande, ce sans quoi vous ne devez pas, vous ne pouvez pas avoir de paix."

Le parti démocrate a été souvent dénoncé depuis quatre ans comme calomniateur quand il déclarait que les chefs abolitionnistes ne voulaient pas de paix et que leur seul but était de contrôler la guerre au profit spécial du nègre. Le sénateur Wade se prononce ouvertement dans le Sénat des Etats-Unis, en faveur d'une guerre permanente, et nous ne voyons pas dans le compte rendu des débats qu'aucun des partisans de l'administration ait prononcé une parole pour le contredire.

Le Brésil et l'affaire du Florida

Les journaux parisiens publient les nouvelles suivantes du Brésil:

On connaissait l'arrivée, à Montevidéo, de M Paranhos, envoyé extraordinaire du gouvernement de Rio, et on savait que, par suite des instructions qu'il avait apportées, les troupes brésiliennes avaient reçu l'ordre de suspendre toute attaque. On regardait cette mesure comme un acheminement vers un armistice, et ensuite vers des arrangements pacifiques désirés par toutes les puissances.

On a fêté à Rio, le 2 décembre, le jour anniversaire de la naissance de l'empereur don Pedro II; tous les navires français mouillés sur rade se sont pavoisés à cette occasion, et l'aviso à vapeur le *Lutin* a tiré dans la journée trois salves en l'honneur du souverain, qui a été profondément touché de toutes les marques d'estime et d'amitié que la France ne cesse de lui donner. Notre conduite tranche avec celle de l'Angleterre, qui ne cesse d'avoir de mauvais procédés pour un pays dont elle n'a jamais eu à se plaindre.

Le cabinet brésilien prépare un mémorandum aux puissances pour leur exposer les faits et les principes relatifs à la question de la *Florida*. Ce document devait partir pour l'Europe au mois de janvier prochain.

On assure que ce document aura pour but principal de faire connaître les engagements pris par le gouvernement américain, qui, tout en déclarant qu'il ne fait aucune réparation au Brésil [illegible]

[illegible]

ITALIE.

Nous reproduisons, d'après la *France*, le texte du discours prononcé devant le Parlement par le général La Marmora, dans la question de l'attitude à prendre par l'Italie en face de l'Autriche:

[illegible]

Mais, en vérité, que diraient les [illegible]

[illegible]

Mais, disait l'honorable Finzi, un jour ou l'autre l'Autriche tombe sur vous, veut reprendre ses possessions perdues, son ancienne prépondérance en Italie, elle veut, en un mot, détruire l'Italie. Je ne le pense pas. Je crois, au contraire qu'on commence en Autriche à modifier les idées qu'on avait autrefois sur l'Italie. Mais, supposé que l'Autriche projette en effet notre destruction, ce serait alors le cas d'une guerre longue et acharnée, et nous aurions toute raison, et tout droit, pour que nous laissions nous détruire, de faire tous nos efforts pour demeurer [illegible] monarchie [illegible] d'approbation.

Or, messieurs, peut-on s'agirait d'une guerre longue et meurtrière, d'une guerre de destruction, il est du devoir des hommes d'Etat de chercher à l'éviter, de l'éloigner, au moins autant que possible. Si, après cela, elle ne pouvait plus être évitée; si tous les moyens de conciliation venaient à être épuisés, que l'on craint Finzi croit bien qu'alors nous nous trouverions tous d'accord, et que nous saurions y faire face résolument.

En attendant, je crois nécessaire de répéter que si le gouvernement est peut-être du devoir de se préparer à tout événement qui pourrait surgir, il entend aussi rester juge des résolutions à prendre, et ne se laissera entraîner par qui que ce soit.—Approbation.—

MORT DE LA PRINCESSE CZARTORYSKA. — On lit dans la *Patrie*.

Le prince Czartoryski, qui perdit sa jeune femme il y a quelques mois à peine, vient d'être frappé de nouveau dans ses plus chères affections.

Sa mère, Mme la princesse Czartoryska, veuve du prince Adam Czartoryski, vient de mourir, dans sa soixante-quatrième année, à Montpellier, où elle était allée chercher, sous le climat du Midi, un adoucissement à ses souffrances.

La nouvelle de la mort de Mme la princesse Czartoryska, qui, depuis trente ans, avait associé son nom à toutes les œuvres charitables en faveur de la Pologne, retentira douloureusement dans le cœur des Polonais. Cette perte ne sera pas moins vivement sentie dans la société parisienne, qui conservera le souvenir de la grâce que Mme la princesse Czartoryska y avait conquise par toutes les distinctions du cœur et de l'esprit.

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine [illegible] son DOMICILE [illegible] CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 P. M. 5jan—1m

HOPITAL DE LA VILLE,

Pour la petite vérole, la fièvre scarlatine, &c.

Tenu par le Dr. O. Anfoux.

Rue des Champs-Elysées, entre les rues Joséphine et Boildelle, 3me District, Nile-Orléans.

LES Médecins qui enverront des malades à l'Infirmerie pourront continuer les traiter sans se frotter les règlements de l'Institution. Les personnes qui désirent y être admises doivent être munies d'un certificat [illegible] Pour l'admission, s'adresser à l'Infirmerie ou au No. 80 de la rue du Canal.

Système Parisien.

VICTOR DUBOIS.

SALON pour la COUPE DES CHEVEUX et la barbe. Aussi, salon spécial pour la TEINTURE des cheveux et de la barbe.

58 ...... Rue Royale 58

où sont constamment employés les meilleurs ouvriers. 8déc—6m

Conscription! Conscription!

Passage de la Bourse, No 36, près la rue de la Douane.

ON s'y procure des remplaçants sans délai et aux conditions les plus avantageuses. Les personnes qui se croient exemptées du service militaire à cause d'incapacités physiques feraient bien de s'adresser immédiatement à ce bureau.

FONTAINE & MOREL.

4jan—1m

Le Tirage! Le Tirage!!

EVITEZ LE TIRAGE.

ADRESSEZ VOUS au No. 33 du Commercial Alley. COMP. DE REMPLAÇANTS, à la Nile-Orléans [illegible] Les soussignés sont prêts à fournir des remplaçants, sans retard et à des conditions avantageuses.

BENTLEY & COFFIN

EVITEZ LE TIRAGE.

60.......... Rue Carondelet.......... 60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux [illegible] Ouest Mississippi [illegible] Carondelet, au premier.

Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés sont à même de se rendre utiles à ceux qui auraient besoin de leurs services.

[illegible]

ANDREWS & McRETH

Compagnie du Gaz.

Nile-Orléans, 6 janvier 1865.

Avis aux actionnaires.

LES Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans [illegible]

WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

De l'Etat de la Louisiane.

Nile Orléans, 12 janvier 1865.

[illegible] J. W. BAQUIE, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane

[illegible] L. BERNARD Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane

[illegible] E. ROUSSEAU Caissier

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, [illegible]

L'ELECTION [illegible] LUNDI [illegible] H. L. PEIRE, caissier

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nile-Orléans.

[illegible] RUE DU CANAL.

[illegible] A. LEBRETON, Secrétaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]	[illegible]

CHARLES BRIDIS Président,
ANTOINE CARRIERE Vice-Président,
J. P. ROUX Secrétaire

Bureau du Surintendant,

Service de recrutement de Volontaires

Nile Orléans, [illegible] janvier 1865.

[illegible]

SHELDON STURGEON, [illegible] de la Louisiane, et Département du Golfe

LICENCES DE VILLE.

LE Trésorier de la ville est prêt à émettre des licences [illegible] CINQUANTE PIASTRES.

[illegible]

JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Licences d'Etat.

DEUXIEME DISTRICT -

TOUTES les personnes qui exercent des professions [illegible]

Bureau, rue St. Pierre, No 8, Bâtisse Pontalba.
V. GERODIAS Percepteur de taxe d'Etat, 2me District.

DENTISTES.

LE Dr. B. F. WRIGHT,

GRADUÉ du collège de chirurgie dentaire de New-York, [illegible] LA MANIERE LA PLUS EXACTE. Il emploie dans l'extraction des dents la machine électro-magnétique, qui ANNULE PRESQUE la douleur [illegible]

Bureau: 156 RUE CANAL, coin Baronne.
Référence: Hon. MICHAEL HAHN, Sénateur E. U.
B. F. WRIGHT, D. D. S.

Changement de domicile.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

a transféré son domicile au No 195.......RUE DU CANAL.......195, entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exercer scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 jan—1m

VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c., &c. En Dépôt ou à l'acquitté à vendre à bas prix par les soussignés—Eaux de vie des marques Pinet Castillon & Co., J. Denis, Hy Mounié & Co., A. Bonfu, Molaly, Jeyeux.—Cognac 1818 eau de vie Rochelle, 1ère preuve.

VINS BLANC ET ROUGE de la marque bien connue de MM. Brandenburg Frères, des dénominations suivantes: St. Estèphe, Larose, Pontet Canet, Chateau Mouton, Château Lafitte, Château Margaux—Grands vins 1858, Latour Blanche, Château Yquem; 100 caisses bon vin ordinaire ayant droit au drawback.

LIQUEURS SUPERFINES de E. Lafenrie Fils—Curaçao, Anisette, Kirsch, Liqueurs assorties—Aussi 40 caisses fruits à l'eau de vie.

[illegible] vinaigre blanc et une petite balance de caisses de [illegible], olives [illegible]

BRULATOUR & Co. No 30, rue Conti

Nile-Orléans, 31 décembre 1864.

LA société WARNEKEN & Co. est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord. Le nom de la société sera employé dorénavant, par l'un ou l'autre des associés, pour la liquidation seulement.

HENRY A. WARNEKEN,
ED. F. STOCKMEYER.

Nile-Orléans, 1er janvier 1865.

Je continuerai les affaires de commission pour mon propre compte et en mon propre nom.

ED. F. STOCKMEYER,
Bureau, rue de l'Union, No 42.
1er janv—30f

Cent piastres de récompense.

PERDUE—une MONTRE de chasse, en or, de T. Audemars & Bisasse, No 5132. La personne qui la rapportera au café RUBY recevra la susdite récompense et il ne lui sera fait aucune question.
27 janv—3f

Demande d'emploi.

UN père de famille, dépourvu de ressources désirerait trouver un emploi quelconque qui lui permît de gagner sa vie. Il est parfaitement recommandé. S'adresser à l'éditeur de l'Abeille.
31janv

SPECTACLES.

Académie de Musique,

RUE ST-CHARLES.

Cirque, Ménagerie et Variétés.

LUNDI, 30 janvier 1865.

Et tous les soirs—MERCREDI et SAMEDI, à MIDI. Pour la première fois, les célèbres acrobates CHAPEL & WHITING; le magnifique spectacle ORIENTALISME représentant les Asiatiques, le TARTARE nomade, le HINDOU superstitieux, le CHINOIS [illegible] QUARANTE DAMES ET MESSIEURS [illegible] ROI DU FEU.

Les Lions, les Tigres, l'Eléphant et les Kangourous [illegible]

Théâtre St Charles

[illegible] SEVEN SISTERS,

Tous les soirs de cette semaine,

Nouveau programme tous les soirs.

Nouvelles romances—Magnifiques décors

Samedi, 6 février—Grande représentation à midi, pour les familles.

Théâtre des Variétés,

RUE GRAVIER

[illegible] MIRIAM'S CRIME [illegible]

FOIRE

Au profit de l'Asile de Ste-Croix.

L'OUVERTURE de cette foire est fixée au 18 AVRIL PROCHAIN [illegible]

POUR NEW YORK

directement—

[illegible] YAZOO, [illegible]

Compagnie de paquebots de la malle de la Nouvelle Orléans.

BEN FRANKLIN,

Paquebot de jour

[illegible]

MARDI & LES VENDREDIS
LOUIS C. DOMEROUE [illegible]

[illegible] ***Paquebot régulier de Bâton Rouge***

[illegible] JOHN L. TITUS [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] CORNIER & LEBLANC [illegible]

DEPART MARDI [illegible]

[illegible] JOHN A. STEVENS [illegible]

POUR VICKSBURG, NATCHEZ [illegible]

JOHN A. STEVENSON, Agt

POUR TUXPAN [illegible]

JOHN L. TITUS, agent

[illegible] POUR NATCHEZ, BATON ROUGE, PORT HUDSON [illegible] O. W. GRAHAM & Co.

[illegible] PAQUEBOT [illegible] BAYOU LAFOURCHE [illegible] NEW MUSIC [illegible]

[illegible] DIMANCHES et MERCREDIS [illegible] A. KRITON [illegible] JOHN L. TITUS [illegible]

POUR TUSPAN—La goélette LILLY [illegible] BAGUR & ROUX. No 211 rue Vieille Levée.

POUR MATAMOROS. La barque SCOTLAND, fine voilière de première classe, capt. A. S Smalley, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Elle possède une cabine magnifique [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL, 77, rue des Magasins.

POUR VERA CRUZ—La goélette fine voilière de première classe HENRIETTA GENTRY A. T. [illegible] L. JOUBLANC 81, Passage de la Bourse, au 1er.

POUR MATAMOROS—La belle goélette mexicaine FLOR DEL MAR, fine voilière, capitaine Laurent, partira pour le susdit port vers le 1er février prochain. Pour reste de fret ou passage [illegible] PIAGGIO FRERES, rue Vieille Levée, Nos 2 & 64.

POUR MATAMOROS. — La belle goélette mexicaine REFUGIO, de première classe, capitaine Thompson, partira sous peu. [illegible] W. WAKEFIELD, rue de la Commune, No. 154, J. T. D. LEFEVRE, rue Ste-Anne, No. 7

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise FLORIDA de première classe, capitaine Thomas Burton, ayant la majeure partie de son chargement, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise, fine voilière et de première classe WELCOME, capt. Geo Morrison, ayant son chargement engagé partira sous peu. Pour fret et passage—n'ayant de bonnes emménagements pour passagers, s'adresser à L. JOUBLANC, 39, Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—Le brick, fin voilier, tout neuf et de 1re classe, ALICE LEA, cap. John W. Hering, ayant de magnifiques emménagements, pour passagers et presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret—environ 500 balles—ou passage, S'adresser à L. JOUBLANC, 33 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La belle et bonne goélette anglaise MARY MOULIS, très fine voilière, capitaine ——, partira sous peu pour Matamoros. Pour fret ou passage, possédant de superbes emménagements, s'adresser à F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est âcre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

O. PETITPAIN

Courtier Maritime

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE

A MATAMOROS.

8jan—2m

BOLS D'ARMÉNIE
Dr. CH. ALBERT

[illegible] BOLS D'ARMENIE du Dr. CH. ALBERT [illegible] Dépôt à Paris [illegible] A NEW YORK, chez MM. [illegible] MILHAC [illegible] FOUGERA [illegible] No 33—NOUVELLE ORLEANS [illegible]

Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine [illegible]

23 ANS DE SUCCÈS

[illegible] par les hôpit. de Paris [illegible] recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital du Midi [illegible] dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE À PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par C. JOZEAU, pharm. 125, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE-MEGE

Pour éviter la contrefaçon exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôts à [illegible] chez M. [illegible] CUSTER, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale [illegible] et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

ERGOTINE.

DRAGÉES D'ERGOTINE

DE BONJEAN.

Médaille d'or de la société de Pharmacie de Paris.

[illegible]

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE

[illegible]

INJECTION BROU

HYGIENIQUE INFAILLIBLE ET PRESERVATRICE [illegible] A. Paris chez [illegible] Boulevard Magenta 112.

MALADIES DE LA PEAU

[illegible] Dépôt à Paris chez FOURNIER et LABELONYE [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par [illegible]

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

[illegible]

INSTITUTION LOCQUET.

[illegible]

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julia et St Joseph

Institut St Charles

Dirigé par Mad. C. [illegible]

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

Consulat de France.

[illegible]

1865.

AVIS IMPORTANT AUX DAMES

Nouvelle et merveilleuse invention

Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,

DE

J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus LEGER, le plus PARFAIT, le plus DURABLE [illegible] A VENDRE [illegible] MAGASINS de [illegible] ETATS UNIS.

Demandez le JUPON ELLIPTIQUE A RESSORTS DOUBLES.

[illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W Bradley, [illegible] C. A. PARRIERE & BROS. [illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES à ressorts, de Duplex, patente de J. W Bradley, [illegible] J. S. MME & CO. [illegible] rue du Canal [illegible]

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie [illegible] J. HART.

N. B.—On prête à la semaine [illegible]

PHOTOGRAPHIE

Soulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No. 75 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, [illegible], sur ivoire, de la plus grande finesse, et tres dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de nos clients et à aussi bas prix que possible.

JOSEPH LANGWITH,
JOHN WEISS.
8janv—1m.

Une belle terre boisée à Barataria

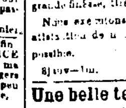

A VENDRE une belle terre bien boisée située à Barataria [illegible]

Pour les conditions et détails s'adresser à
ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
No 20, rue Carondelet
22janv—7f

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants, qu'il pourra toujours les loger convenablement, avec leurs familles.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201....... Rue de Chartres 201
Entre Ste Anne et Dumaine.

AVIS AUX MEDECINS.

Sirop du Dr FORGET

[illegible] CHABLE Paris [illegible]

AUX MALADES.

[illegible]

EUG ROCHEREAU & Co.,

[illegible]

16 & 18 rue St Louis

KRUG & Co's Champagne,

GODARD FRERES, Brandies,

BRANDIES of the Central Society OF VINEYARD PROPRIETORS OF COGNAC, &c.

New Orleans, [illegible] January 1865.

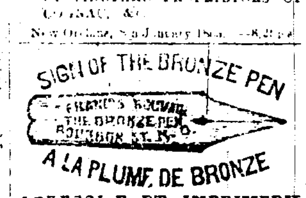

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

[illegible] EN GROS ET EN DETAIL [illegible]

REGISTRES DE COMMERCE

[illegible]

Commission et Importation directe,

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR
[illegible] Bourbon [illegible] Bienville et Conti

AVIS.

LE Dr. RODRIGUEZ de la Faculté de la Havane, arrivé dernièrement de Londres [illegible]

Cabinet de consultation: Rue Conti, No 74, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation de midi à 2 heures de l'après midi.

Le Doctour PIERRE TRICOU

A l'honneur d'annoncer [illegible]

PHARMACIE NOUVELLE.

CH. MONSARRET a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert une pharmacie rue Morale, No 157, entre Du Maine et Ste-Anne [illegible]

Champagne Chs. Farre.

SEPT CENT CINQUANTE caisses Vin de Sillery, Vin de Cabinet et Grand Vin Impérial [illegible]

J. J. HERR,
175, rue Commune.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a l'honneur d'annoncer [illegible] rue Bienville [illegible] Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la plus véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PERSE,

porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui rend léger, le fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION, PREDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

No 45, rue St Louis

MOREL, LESSEPS & Co.,

Négociants Commissionnaires,

MATAMOROS,

MEXIQUE.

W. MOREL ou GUIRAMAND, CHARLES LESSEPS, JR., } MATAMOROS.
T. BAILLY BLANCHARD, NOUVELLE ORLEANS.

LE soussigné recommande à ses amis et au public MM. MOREL, LESSEPS & Co., de Matamoros, et sollicite en leur faveur des consignations de produits et marchandises de tous genres.

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
57 Vieille Levée.

CEDRE MAGNOLIA.

AVIS AU PUBLIC.

LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA, suivant l'Ordre No 60, du général Sherman, il a obtenu la permission de donner le bal tous les samedis—durant toute la nuit.—Il prie le public de vouloir bien l'honorer comme par le passé.

L. SLOIS.
6jan—1mois

VENTES A L'ENCAN

PROPRIETES AMELIOREES DANS LE DEUXIEME DISTRICT.

Désiré Vignaud vs Sophie Vignaud épouse de F. Giulliot & al pour opérer un partage.

PAR ALFRED BOULIGNY encanteur.
Bureau No 20 rue Carondelet.

[illegible]

EDWARD CLARKE, Marshal.

Vente par le Marshal.

[illegible]

A VENDRE

Un magasin de chaussures bien situé et achalandé.

[illegible] N. B. LAROSE

A LOUER

[illegible] N. A. LAROSE

A LOUER

[illegible] O. P. HALL

A LOUER.

[illegible]

MAISON A LOUER.

A PARTIR DU 15 FEVRIER—

[illegible] F. MALOCHEE

Maison à vendre à Brashear City.

A VENDRE [illegible] Brashear City [illegible] Mme MOREL, propriétaire à Brashear City.

MODES.

MADAME VEUVE BEAUVALET, de retour de Paris [illegible] No 190, au premier.

Mme BEAUVALET ayant fait des arrangements pour recevoir par chaque steamer les modes les plus nouvelles [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds de cyprès, de 1 pouce, [illegible] PIN BLANC [illegible]

L. S. SANARENS, [illegible] Françaises et Esplanade.

Entrepot de Tapis,

No 19.....Rue de Chartres .....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis, tels que:
MEDAILLONS, velours tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes [illegible] que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU & O.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 97, rue de la Vieille Levée

entre St Louis et Conti. 16 jan—1m

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DU SUN,

De la Nouvelle Orléans.

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1864.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864		$120,23[illegible] 25
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1863		43,805 00
Total des primes		$164,128 26
Savoir— Sur les risques d'incendie	$111,866 06	
Sur les risques des mers	16 7[illegible] 17	
Sur les risques des rivières	2,821 02	
		$164,128 26
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1864	$39,709 00	
En moins, primes remboursées	1,459 60	41,159 60
Montant net des primes le 31 décembre 1864		$123,269 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir: Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	27,518 83	
Sur les risques de rivières	3 [illegible]	$63,661 26
Ajouter Réassurances, frais, intérêt &c., escompte et intérêt en moins, profits et pertes	$13,534 19	
Taxes des Etats Unis, de l'Etat et de la ville	26,551 73	
Assessment militaire	15,500 00	121,250 17
Balance réservée		$ 2,018 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit: Placé en bons de la ville, et autres bons		$582,000 00
Placé en actions de banques et de la Compagnie du Gaz		211,[illegible] 00
Prêts garantis par des actions &c.		1[illegible],500 00
Scrip de compagnies d'Assurance mutuelle		[illegible]
Effets pour primes		[illegible]
Primes dues et en voie de perception		[illegible]
Billets n'ayant pas cours		[illegible]
Sommes en banque et en caisse		[illegible]
Total de l'actif		$1,135 5[illegible] 28

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la N. Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1865.
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, sera payé à partir du 13 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	E. J. Hart,
John C Hicks,	H. Renshaw,
J. H. Stauffer,	John G. Gaines,
Sumpter Turner,	H. F. Baldwin,
B. Sloco,	J. B. Bres,
	Thomas Sloo.

28 janv—30f

VENTES JUDICIAIRES.

La compagnie Anonyme [illegible] vs Auberto [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Henry [illegible] vs [illegible] McKnight

[illegible]

ALFRED SHAW

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Auguste Giraud vs [illegible] Alia Roy

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans

Justin Pierre Bureau, Jonas Fickes, subrogé vs. Eugène La Sère

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible] la vente publique et au [illegible] de la propriété dont suit la description [illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Poydras, Gravier et Tchoupitoulas, désignés par les numéros Deux et Trois, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel voyer, [illegible] au rapport de Wm Christy, déposé au notaire public en cette ville, en date du 12 de septembre de la même année.

Le No Deux mesure dix-sept pieds six pouces trois lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du fond, quatre-vingt-cinq pieds sept pouces trois lignes sur la ligne du côté séparant ce lot du No Trois et quatre-vingt-un pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Et le No Trois mesure dix-sept pieds six pouces trois lignes de face à la rue Nouvelle Levée, et dix-sept pieds quatre pouces et [illegible] lignes sur la ligne du fond, quatre-vingt-cinq pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne séparant le No Deux, et quatre-vingt-dix pieds six pouces et sept lignes sur la ligne opposée, et sont bornés dans le fond par une allée commune de dix pieds sept pouces de large.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux magasins en briques à quatre étages couverts en ardoises, et portant les Nos [illegible] 64, avec véranda sur la façade.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jos. Lallaude, exécuteur testamentaire vs José Maria Auguera.

DEUXIEME Cour de District de la Nile Orléans —No [illegible] 17— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt et un février 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et au plus offrant de la propriété dont suit la description:—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Nayades, Calliope et Clio, désignés par les numéros Deux et Trois, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, le 25 de mars 1845 et déposé au bureau de Louis Hermann, ci devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur jusqu'à une allée de quinze pieds de largeur, commune auxdits terrains et à ceux avoisinants.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence en briques à deux étages avec attique, couverte en ardoises avec balcon au premier, sur la façade avec verandah en fer, ayant deux chambres et vestibule au rez de chaussée et cinq chambres et foyers au premier—Une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, attenant à la maison et ayant deux chambres au rez de chaussée et deux au premier, cour pavée, jardin, cuve, installation pour l'eau, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de l'Asyle des Orphelines, par acte au rapport d'Octave de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 juillet 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20jan—30—fév 8. 15, 21.

ALFRED BOULIGNY, encanteur

Rue Carondelet, No 20,

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, de meubles et fait des ventes au dehors.

PRESSES MECANIQUES.

LOUIS MARCHAND, *Imprimeur*,
94...... Rue Jefferson, près Chartres.... 94